



# Négociation Prévoyance

DASSAULT  
AVIATION

S'ENGAGER POUR  
CHACUN  
AGIR POUR TOUS

14 septembre 2021

## Déclaration CFDT :

A l'issue des 4 réunions du groupe de travail sur la prévoyance tenues en mai et juin, vous avez demandé l'avis des organisations syndicales sur les prérequis notamment la première ligne qui précise : « *maintien de 2 contrats séparés cadres et non-cadres (non mutualisation des risques).* »

La CGC et l'UNSA vous ont dit en séance le 15 juin qu'elles étaient d'accord avec ces prérequis.

La CFDT et la CGT vous ont dit qu'elles consultaient.

Les adhérent(e)s de la CFDT ont opposé un refus catégorique à l'ouverture de la négociation sur la base des prérequis.

Pourquoi ce refus ?

Pour la CFDT, nous avons une occasion unique et qui ne se représentera plus d'harmoniser non seulement les garanties entre les cadres et les non-cadres mais aussi les cotisations.

Harmoniser les garanties sans harmoniser les cotisations, c'est persévérer dans la discrimination entre les non-cadres et les cadres. La différence qui existe aujourd'hui en termes de cotisation est minime mais la solution que vous proposez dans vos prérequis va l'accroître considérablement.

La CFDT demande l'alignement des garanties prévoyance des non-cadres sur celles des cadres avec le même taux de cotisation pour les cadres et les non-cadres.

Pour la CFDT, c'est une cotisation unique pour tous. Une cotisation de 1 % suffirait.

Pour la CFDT, les réserves constituées par les cadres doivent servir à leur appliquer une réduction de cotisation au travers d'un taux d'appel comme cela se fait déjà aujourd'hui sur la cotisation décès des cadres qui est réduite depuis plusieurs années avec l'accord de toutes les organisations syndicales, 40 % en 2021. La CFDT propose une réduction de 30 % de leurs cotisations.

Concernant les réserves des non-cadres, elles serviront à financer la reprise du « passif » nécessaire à l'harmonisation et à l'amélioration des garanties.

Avec le taux de cotisation et l'utilisation des réserves que la CFDT propose, le montant payé par tous cadres et non-cadres diminuera très fortement par rapport aux accords actuels.

### LA CFDT :

1<sup>er</sup> Syndicat  
de FRANCE

1<sup>er</sup> Syndicat  
des cadres du  
privé

1<sup>er</sup> Syndicat  
de la Métallurgie

Nous vous avons écrit pour vous donner notre position. Nous avons également écrit aux autres organisations syndicales pour les alerter sur le sujet.

Nous avons reçu une réponse de la CGT et nous la remercions.

La CGT et la CFDT sont d'accord sur le principe central : les garanties et le taux de cotisation doivent être les mêmes pour les cadres et les non-cadres.

Mais notre courrier n'a reçu aucune réponse de la CGC et de l'UNSA.

Nous renouvelons notre message : il faut que les négociateurs de la CGC et de l'UNSA assis ici autour de cette table de négociation aient bien conscience que s'ils devaient persister à vouloir négocier sur la base de 2 contrats séparés, un contrat cadres et un contrat non-cadres et la non-mutualisation des risques, cela conduirait inmanquablement à faire payer 2 fois plus aux non-cadres qu'aux cadres et cela pour les mêmes garanties.

C'est tout simplement inacceptable.

Votre responsabilité, vous, les représentants de la CGC et de l'UNSA est donc immense. Mais la CFDT ne désespère de vous voir rallier notre position pour négocier un accord où le taux de cotisation et les garanties seront les mêmes pour tous.

Dans l'hypothèse inverse, vous seriez signataires d'un accord qui figerait la discrimination dont les non-cadres sont victimes et dans lequel ces derniers se verraient appliquer un taux de cotisation 2 fois supérieur à celui des cadres.

Nous vous rappelons un des fondements de la protection sociale en France base du contrat social français : chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins.

Ce principe doit d'autant plus se décliner et s'appliquer dans la même société.

Mais il faut aussi que la DG entende notre message. Il faut que vous proposiez le même taux de cotisation pour les mêmes garanties à tous les salariés de cette société.

Au moment où les salariés vont devoir fournir des efforts importants pour réussir les livraisons des Falcon, du Rafale et le lancement du 10X, vous avez la responsabilité de construire de la cohésion sociale et cela ne peut pas se faire sur de la discrimination.